

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 juin 2014

BIODIVERSITÉ - (N° 1847)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD285

présenté par
Mme Gaillard, rapporteure

ARTICLE 18

À l'alinéa 107, substituer aux mots :

« conformément aux articles 653-1 et suivants »,

les mots :

« en application du chapitre III du titre V du livre VI ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.